

4 - ADMINISTRATION DU 4 - ADMINISTRATION DU PROGRAMME

A - Mécanismes garantissant la participation de la direction au programme

EAF

B - Ressources affectées (financières et humaines) est la Directrice de la gestion du personnel, qui agit également en tant que Conseiller auprès du

C - Systèmes de contrôle interne pour l'EAF sur le Statut de la femme.

Le directeur général du personnel est l'agent ministériel responsable.

D - Participation et contribution au Comité interministériel de l'EAF ou à d'autres activités interministérielles

celui de la Section de la formation et de perfectionnement sont membres du Comité ministériel de l'EAF. Les chefs de section de la Direction de la gestion du personnel sont chargés de fixer leurs objectifs et d'évaluer les progrès enregistrés. Ils fournissent, avant chaque réunion du Comité ministériel de l'EAF, des rapports sur leurs objectifs. Des notes de service sont envoyées aux directeurs des autres ministères pour leur expliquer que l'EAF constitue une activité ministérielle légitime et que les agents doivent disposer d'une période de temps raisonnable pour s'y consacrer.

Un des agents de la Section de l'emploi est responsable de la coordination du recrutement spécial. La coordinatrice de l'EAF a ses bureaux dans la Section de la politique et de la planification, mais fait rapport à la Directrice de la gestion du personnel sur les questions touchant l'EAF. Il lui est donc possible d'introduire une perspective EAF dans des rapports importants de la gestion du personnel et d'avoir de fréquents entretiens avec tous les chefs de section de la direction.